

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80111

Numéro SIREN : 452 853 583

Nom ou dénomination : 3CJ

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 2499

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AUDIT FINANCE EXPERT

85 AVENUE CLEMENT ADER

ZONE CASTELNAU 2000

34170 CASTELNAU LE LEZ

V/REF :

N/REF : 2004 B 80111 / 2020-B-2499

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 24/02/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Décision(s) de l'associé unique en date du 17/05/2018

Concernant la société

3CJ

Société à responsabilité limitée

42 square du Muscat

34110 Frontignan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-2499 le 24/02/2020

R.C.S. MONTPELLIER 452 853 583 (2004 B 80111)

Fait à MONTPELLIER le 24/02/2020,

LE GREFFIER



3CJ
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 42, Square du Muscat
34110 FRONTIGNAN
452 853 583 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 MAI 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

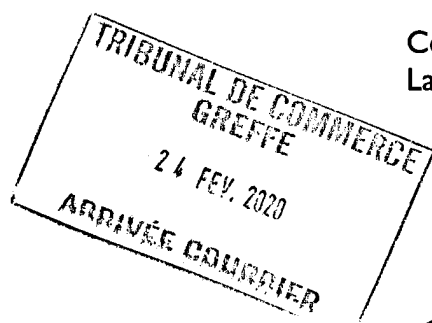
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 183 340 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 183 340 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 434 292 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 437 591 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.



Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by several loops.

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI) ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE de SETE
274 AVENUE MARECHAL JUIN
CS90371
34207 SETE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION **3CJ**
42 square du muscat

Identification du destinataire
34110 FRONTIGNAN

651 32282 45285358300014
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Marchand de biens immobiliers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	9 077	Bénéfice imposable au taux de 28 %	36 880	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)		Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Plus-values exonérées art.238 quinquies	
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %					

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : AFE FRONTIGNAN

S

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

85 avenue clement ader
34170 . Castelnau le lez

Certifié conforme par le gérant

A FRONTIGNAN le 15052018

Signature et qualité du déclarant

ERIC YUSTE

GERANT

Désignation de l'entreprise : 3CJ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 42 square du muscat		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 2 8 5 3 5 8 3 0 0 0 1 4		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2017						
		N-1 31/12/2016						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 300	AC	2 395	905	2 004
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	589	AU	200	389	585
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		1 500
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF		BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	59	BI		59
TOTAL (II)		BJ	3 948	BK	2 596	1 352	4 149	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	9 456	BU		9 456	360 723
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	4 007	CA		4 007	25 221
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	523 028	CG		523 028	23 994	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 686	CI		1 686		
	TOTAL (III)	CJ	538 177	CK		538 177	409 938	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	542 125	1A	2 596	539 529	414 087	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise...		3CJ	Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :3.000.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	250 952	289 016
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	183 340	(38 064)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	437 591	254 252
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	253	106 803
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 697	4 968
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 988	47 937
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		127
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	71 938	159 835	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	539 529	414 087	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	71 938	159 835
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3CJ		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 349 667	FB		FC	1 349 667	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 349 667	FK		FL	1 349 667	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 773	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 351 439
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	725 300	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	351 267	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	86 547	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	818	
	Salaires et traitements *					FY	56 486	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 296
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	(1)	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 221 714
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	129 725	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	84 565	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	84 566	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	842	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	842	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	83 723	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	213 449	
							(58 543)	

Désignation de l'entreprise		3CJ		Néant ☐ *																		
		Exercice N		Exercice N-1																		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	19 029	30 479																	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	19 029	30 479																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	68																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		10 000																	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	30 000																		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	30 068	10 000																	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 039)	20 479																		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 070																			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 455 034	30 534																		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 271 695	68 598																		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	183 340	(38 064)																		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO																		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY																		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 830	4 171																
			- Crédit-bail immobilier	HQ																		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH																		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ																		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK																		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX																		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD																		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 773																	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2																		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3																		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4																		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9																
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>30 068</td> <td>19 029</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	30 068	19 029					
Exercice N																						
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																					
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	30 068	19 029																				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs													
Exercice N																						
Charges antérieures	Produits antérieurs																					